

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS : LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT, L'INTÉGRATION ET L'AVENIR

Blayne Haggart Division de l'économie

Le 2 avril 2001 *Révisé le 28 août 2001*

PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE

La Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement. Elle effectue des recherches et donne des renseignements aux comités ainsi qu'aux sénateurs et aux députés. Ces services sont fournis sans esprit partisan sous la forme de rapports, d'études générales et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche sont également disponibles pour des consultations personnelles dans leurs domaines de spécialisation respectifs.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	1
LA PORTÉE DE L'INTÉGRATION	3
LE COMMERCE	5
A. Le commerce et les traités	7
1. Profil des relations	9
a. Structure des échanges régionaux	
B. L'incidence de l'ALE	16
1. L'ALE a-t-il débouché sur la tranquillité?	16
2. Productivité	17
3. Niveau de vie	
C. Les questions commerciales liées à l'ALE et à l'ALENA	
Le statut spécial du Canada est menacé	
2. Mécanisme d'investissement	
3. Dépendance excessive à l'égard des États-Unis	
4. Recours commerciaux.	
5. Préoccupations relatives à l'environnement et au travail	
6. Influence sur la politique nationale	
7. Incidence sur la souveraineté	
8. Culture	
9. Autres questions	32
L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT	35
CONCLUSIONS	39
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES CHOISIES	40
A. Intégration et aperçu	
B. Commerce	
C. Accords parallèles de l'ALENA	41
D. Intégration des devises	41



LIBRARY OF PARLIAMENT BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS : LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT, L'INTÉGRATION ET L'AVENIR

INTRODUCTION

De tout temps, la politique canadienne a oscillé entre le désir de resserrer les liens économiques avec les États-Unis et celui de se tenir à une distance raisonnable du pays le plus puissant du monde. Trois élections – celles de 1891, de 1911 et de 1988 – se sont jouées sur la question du libre-échange avec les États-Unis et, même lorsque la conjoncture économique est au beau fixe, les préoccupations au sujet des menaces apparentes que posent les États-Unis pour la souveraineté canadienne ne manquent pas.

Le débat se poursuit, mais le contexte dans lequel il se déroule change rapidement. Au cours de la dernière décennie, les liens économiques du Canada avec les États-Unis se sont manifestement resserrés, tout d'abord en raison de l'Accord de libre-échange (ALE), puis en raison de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui englobait aussi le Mexique. Ailleurs, l'intégration économique s'accélère, tant à l'échelle multilatérale sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'à l'échelle régionale par l'intermédiaire de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) proposée.

Le Canada et les États-Unis entretiennent l'une des relations pacifiques les plus étroites au monde. Au fil des ans, les États-Unis ont grandement contribué à assurer la sécurité et la prospérité du Canada. Bien que toute relation donne lieu à l'occasion à des différends, celle qui existe entre le Canada et les États-Unis est très stable, comme en fait foi la plus longue frontière sans défense au monde, par laquelle passent chaque jour des marchandises d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars.

En raison de l'importance des États-Unis pour le bien-être du Canada, il est essentiel que même en période de tranquillité et de prospérité, le Canada soigne ses rapports avec son voisin du sud. La gestion de ces rapports se fait de plus en plus complexe, et ce, pour un certain nombre de raisons.

- Premièrement, la tendance mondiale à l'intégration économique redéfinit la souveraineté et les conditions auxquelles les nations peuvent être indépendantes, interdépendantes et prospères. Cette tendance a incité certains analystes des politiques à prôner une intégration accrue avec les États-Unis.
- Deuxièmement, l'accès garanti au marché le plus important du Canada (et au pays le plus riche au monde), toujours une préoccupation majeure, doit se faire dans le contexte de l'évolution des États-Unis. Le foyer du pouvoir aux États-Unis change. Le Canada a toujours entretenu une « relation spéciale » avec les États-Unis, fondée sur l'entente entre des dirigeants et des décisionnaires qui avaient une expérience commune de la grande crise de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, le centre du pouvoir se déplaçant du nord-est vers le sud-ouest aux États-Unis, il pourrait s'avérer de plus en plus difficile pour le Canada de se faire comprendre et de plaider sa cause à Washington.
- Troisièmement, une nouvelle génération de dirigeants américains, dont le président George W. Bush, anciennement gouverneur du Texas, est le parfait exemple, arrive au pouvoir. Pour cette génération, le Canada n'est qu'un pays parmi tous ceux avec lesquels les États-Unis traitent. L'attention des États-Unis se tournera davantage vers un Mexique au dynamisme nouveau dirigé par le président Vicente Fox.
- Quatrièmement, les préoccupations traditionnelles à propos d'une dépendance excessive à l'égard du marché américain pour le bien-être économique du Canada demeurent. Des craintes ont également été exprimées au sujet des dispositions de l'ALENA, notamment les règles du chapitre 11 régissant les relations entre États et investisseurs; les critiques craignent que ces règles n'érodent le pouvoir national d'établir des règlements dans le domaine de l'environnement, entre autres. Les auteurs du chapitre 11 n'avaient pas prévu ce problème lorsqu'ils ont conçu ce qui était censé être un outil pour protéger les investissements canadiens et américains au Mexique. Il faut mentionner aussi la préoccupation constante au sujet de la protection de la culture canadienne vu l'attrait des produits culturels américains, dont témoignait le différend au sujet des magazines « à tirage dédoublé » à la fin des années 1990.
- Enfin, il y a tous les facteurs qui influent sur toute relation étroite et ils entrent en jeu en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ALE et de l'ALENA et le fait d'être un petit pays situé à côté du pays le plus puissant de l'histoire.

Le présent document est divisé en quatre parties :

- La première partie décrit les relations économiques entre le Canada et les États-Unis.
- La deuxième partie, la principale, examine l'état des relations commerciales et l'expérience acquise dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA, en soulignant les questions importantes dans le contexte d'une intégration économique accrue.
- La troisième partie aborde brièvement la question de l'investissement étranger direct.
- La conclusion.

LA PORTÉE DE L'INTÉGRATION

Certains universitaires préconisent une intégration plus poussée avec les États-Unis, sous la forme d'un véritable marché commun avec pleine mobilité de la main-d'œuvre, une politique commerciale commune, l'harmonisation fiscale et/ou une forme quelconque de monnaie commune. À la fin de juin 2001, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, a déclaré que son pays était disposé à examiner l'éventualité d'un « ALENA plus » qui faciliterait le flux des marchandises et des personnes à travers la frontière canado-américaine⁽¹⁾. Parmi les idées qui ont été lancées figurent un périmètre nord-américain commun pour l'immigration et les visiteurs, une harmonisation plus poussée des règlements et une meilleure coopération à la frontière. Déjà, certains économistes avaient soulevé l'idée d'une union monétaire avec les États-Unis. Entre-temps, dans le cadre de l'ALENA, les relations commerciales – pour ne donner qu'un exemple – sont en train de concrétiser cette vision d'une intégration économique accrue.

Contrairement à l'Union européenne, qui a opté pour l'intégration au moyen de la création d'institutions supranationales dotées d'objectifs et de priorités bien définis en matière d'intégration, les relations entre le Canada et les États-Unis sont relativement moins formelles et moins dirigées. Les relations en matière de défense sont gérées de façon bilatérale au sein du NORAD et de façon multilatérale au sein de l'OTAN. Le commerce est géré dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA, et un certain nombre d'autres ententes bilatérales portent sur d'autres questions d'intérêt commun. Par exemple, la Commission mixte internationale s'occupe de questions liées aux eaux frontalières (surtout dans les Grands Lacs) depuis 1909. En 1995, le

⁽¹⁾ Allan Thompson, « U.S. sets sights on closer ties », *The Toronto Star*, 30 juin 2001, p. A20.

LIBRARY OF PARLIAMENT BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

4

Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'accord sur la frontière commune « pour gérer les mouvements transfrontaliers de produits et de personnes[,] promouvoir les recours à des installations conjointes ou communes à la frontière et [...] adopter des technologies nouvelles pour détecter les drogues et faire l'inspection des voyageurs à distance »⁽²⁾.

L'intégration a surtout été évidente dans la sphère économique, mais, même dans ce cas, l'ALE et l'ALENA n'établissent aucune institution supranationale permanente, ni ne prévoient comment les liens économiques pourraient être resserrés⁽³⁾. Contrairement à l'Union européenne, l'ALE et l'ALENA sont des accords commerciaux, pas des unions douanières. Il n'y a ni monnaie commune, ni tarif extérieur commun, seulement une mobilité limitée de la main-d'œuvre, et chaque gouvernement national continue à établir sa propre politique en matière d'affaires étrangères et, en grande partie, sa politique économique nationale. Par contre, il y a mobilité des capitaux, et les marchés financiers des deux pays sont étroitement liés. Contrairement à ce qui s'est passé en Europe, une plus grande intégration économique ne laissait pas présager une plus grande intégration politique.

Les exhortations de plus en plus nombreuses à une plus grande intégration économique proviennent principalement du milieu d'affaires canadien, « notamment le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) et John Roth de Nortel, ainsi que de groupes de réflexion canadiens, surtout l'Institut C.D. Howe »⁽⁴⁾. En principe, une intégration plus poussée assurerait aux entreprises le plein accès à un vaste marché tout en leur permettant de rationaliser leurs coûts. Toutefois, les commentaires de M. Cellucci semblent avoir lancé un débat politique plus large sur la question de savoir s'il faut rendre plus facile le passage de la frontière canado-américaine et si le Canada et les États-Unis doivent harmoniser leurs réglementations et créer des institutions conjointes qui dépasseraient les exigences de l'ALENA⁽⁵⁾.

Selon un autre argument, une intégration économique plus poussée est nécessaire, parce que le système de commerce multilatéral mondial est en train de devenir un système à trois

⁽²⁾ Richard Harris, «L'intégration économique de l'Amérique du Nord : Problématique et recherche future », Industrie Canada, Document de discussion nº 10, avril 2001.

⁽³⁾ Fen Osler Hampson et Maureen Appel Molot, « Does the 49th Parallel Matter Any More? », *Vanishing Borders: Canada Among Nations 2000*, sous la dir. de Maureen Appel Molot et Fen Osler Hampson, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 3.

⁽⁴⁾ Andrew F. Cooper, « Waiting at the Perimeter: Making US Policy in Canada », *Vanishing Borders*, p. 39-40 (traduction).

⁽⁵⁾ Alan Toulin et James Baxter, « Border divides Liberal ranks : Pettigrew argues we need it to be "seamless"; Manley, Caplan say issue is a non-starter », *National Post*, 3 août 2001, p. A1.

régions : l'Amérique du Nord (ou les Amériques); l'Union européenne; et l'Asie-Pacifique, dirigée par le Japon. Parce que les États-Unis sont le plus important partenaire commercial du Canada, il est essentiel pour ce dernier de se voir garantir un accès à leur marché et que cet accès soit facilité dans la mesure du possible.

Fait contrepoids à cet argument la crainte de ce que cela pourrait signifier pour la souveraineté politique : tout débat sur l'intégration accrue soulèvera nécessairement des questions comme la façon de composer avec la différence de taille et de puissance entre le Canada et les États-Unis, ou les effets de l'ouverture de la frontière sur la possibilité pour le Canada de continuer à appliquer ses propres politiques. Par exemple, avec une frontière plus ouverte, il pourrait y avoir conflit entre les orientations canadiennes et américaines dans certains domaines comme la propriété des armes à feu ou encore la guerre contre la drogue menée par les États-Unis.

Malgré la faiblesse de son dollar, le Canada connaît une sortie nette de l'investissement étranger direct. Le rôle d'un dollar fléchissant est controversé : même s'il peut protéger une industrie à court terme, la mesure dans laquelle il met les entreprises à l'abri de réformes de la productivité – une question qui elle-même fait débat – peut nuire à l'industrie à long terme.

LE COMMERCE

Nulle part l'intégration économique plus poussée entre le Canada et les États-Unis ne s'est fait sentir davantage que dans le secteur du commerce. À bien des égards, le commerce soutient le niveau de vie des Canadiens. Les exportations représentent environ 40 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du Canada et, selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, un emploi sur trois est relié au commerce.

Dans le cas du Canada, lorsqu'on parle de commerce international, on parle surtout du commerce avec les États-Unis. Au total, 87 p. 100 des exportations canadiennes – valant 33 p. 100 du PIB – ont été acheminées aux États-Unis en 2000. L'importance des États-Unis pour le bien-être du Canada ne s'arrête pas là. Le Canada jouit d'un excédent sur marchandises constant et important avec les États-Unis – 92,1 milliards de dollars en 2000 – qui compense les déficits commerciaux persistants avec le reste du monde – 37,6 milliards de dollars

en 2000. Cela explique en partie pourquoi « du point de vue de l'intérêt national, les États-Unis sont la première, la deuxième et la troisième priorité du Canada »⁽⁶⁾.

Les relations canado-américaines dans la sphère économique et politique sont actuellement caractérisées par une impression de tranquillité et de coopération générale. Les différends occasionnels au sujet de vieilles questions comme Cuba et le bois d'œuvre résineux n'ont pas vraiment jeté un froid sur les relations.

Bien que ces relations soient plus importantes pour le Canada, les États-Unis comptent beaucoup sur ce dernier. Comme destinataire de quelque 23 p. 100 des exportations américaines, le Canada est le plus important marché étranger des États-Unis, devant l'Union européenne, qui compte presque dix fois sa population.

Le degré d'intégration économique entre le Canada et les États-Unis est encore plus frappant lorsqu'on examine le commerce intra-entreprise et le commerce intrasectoriel. Autrement dit, une grande partie des échanges qui figurent dans les chiffres de Statistique Canada sur le commerce international ne sont pas attribuables à des entreprises indépendantes. D'après une estimation, « quelque 70 p. 100 de nos échanges ne se font pas dans des conditions de pleine concurrence – environ 40 p. 100 des échanges sont effectués au sein d'une même entreprise tandis que 30 p. 100 sont le résultat de la délivrance de licences et d'autres relations entre sociétés »⁽⁷⁾. Les sociétés transnationales américaines dominent le commerce intra-entreprise⁽⁸⁾.

Un niveau élevé d'intégration existe entre les entreprises qui ne reconnaissent plus des marchés « canadiens » ou « américains » distincts. D'après le département américain du Commerce, environ 43 p. 100 des échanges entre le Canada et les États Unis intéressent des entités apparentées⁽⁹⁾. (Statistique Canada ne dénombre pas les transactions entre entités apparentées.) Le commerce intrasectoriel et le commerce intra-entreprise ont été particulièrement évidents dans l'industrie de l'automobile, qui représente plus de 30 p. 100 des exportations canadiennes aux États-Unis et environ 25 p. 100 des exportations américaines au Canada : « Il s'agit presque d'une relation incestueuse entre les mêmes compagnies qui sont

⁽⁶⁾ Cooper, *supra*, note 4, p. 27 (traduction).

⁽⁷⁾ Michael Hart, *What's Next: Canada, the Global Economy and the New Trade Policy*, Ottawa, Centre de droit et politique commerciale, 1994, p. 20 (traduction).

⁽⁸⁾ John N.H. Britton, « Is the Impact of the North American Trade Agreements Zero? », *Revue canadienne des sciences régionales*, été 1998, p. 189.

⁽⁹⁾ États-Unis, Bureau of the Census, Department of Commerce, « U.S. Goods Trade : Imports & Exports by Related parties; 2000 », communiqué de presse CB-00-91, 26 juin 2001, http://census.gov/foreign-trade/Press-Release/2000pr/aip/rp00-text.pdf.

situées de part et d'autre de la frontière, à proximité les unes des autres. » En outre, « la même tendance peut également être observée dans d'autres secteurs, par exemple ceux des produits chimiques et des produits pharmaceutiques, de la machinerie industrielle, des produits alimentaires et du matériel de télécommunications »⁽¹⁰⁾. Le niveau élevé des échanges intraentreprise représente une tendance ancienne, quoique fluctuante, qui existait avant l'ALE.

A. Le commerce et les traités

Même si les États-Unis – avec leur économie dynamique, leur nombreuse population et leur proximité du Canada – avaient depuis toujours attiré un pourcentage important du commerce canadien, la signature de l'ALE a resserré encore davantage des liens économiques déjà étroits.

L'accord a entraîné un abaissement des tarifs tout en instituant des droits et des obligations relatifs à l'investissement, aux services et au règlement des différends. L'élimination graduelle des tarifs entreprise dans le cadre de l'ALE s'est terminée le 1^{er} janvier 1998, quoique certains tarifs demeurent en place pour certains produits dans des secteurs canadiens soumis à la gestion de l'offre (p. ex. les produits laitiers et la volaille), ainsi que pour le sucre, les produits laitiers, les arachides et le coton aux États-Unis. Cela ne signifie pas que le commerce soit libéralisé pour toutes les marchandises. Le bois d'œuvre résineux est une exception de longue date, tandis que les exportations d'énergie et (éventuellement) d'eau représenteront des enjeux commerciaux importants à court et à moyen termes.

En ce qui concerne l'accroissement du commerce, l'incidence de l'ALE se fait sentir à deux égards : tarifs réduits et stabilité accrue.

• Tarifs réduits

Premièrement, en prenant le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) comme point de départ, l'ALE a réduit les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce « de tous les produits et de la plupart des services, ainsi qu'à de nombreuses transactions en matière d'investissement et à la plupart des voyages d'affaires. Les plus grandes obligations concernaient le commerce des marchandises et visaient les tarifs, les règles d'origine, les contingents, les formalités douanières, les mesures de sauvegarde, les voies de recours

⁽¹⁰⁾ Hampson et Molot, *supra*, note 3, p. 8 (traduction).

applicables au commerce déloyal, les marchés publics, le traitement national, les obstacles techniques et les exceptions. »⁽¹¹⁾

Des études ont révélé que l'abaissement de ces obstacles tarifaires avait entraîné dans l'ensemble une augmentation du commerce : « Exception faite des automobiles et des pièces ainsi que du pétrole, le commerce entre les deux pays a augmenté plus rapidement dans les secteurs qui ont été libéralisés par l'ALE que dans les secteurs qui ne l'ont pas été. »⁽¹²⁾

• Stabilité accrue

Deuxièmement, le commerce a été avantagé par une stabilité accrue attribuable au « régime bilatéral important, surtout dans la sphère du commerce et de l'investissement, avec ses propres principes, normes et règles, ainsi que certaines institutions », qui a été mis en place pour gérer ce commerce accru⁽¹³⁾. Ce régime a fait baisser les coûts des transactions et dissipé l'incertitude.

Le commerce entre le Canada et les États-Unis a profité notamment de la croissance des régimes à base de règles conçus pour renforcer le libre-échange entre les pays, comme l'ALE, l'ALENA et l'OMC. Le mécanisme de règlement des différends de l'ALE (et de l'ALENA), en particulier, a « grandement renforcé la primauté du droit dans les relations entre le Canada et les États-Unis. [...] Bien que la suppression des irritants quotidiens reliés aux mouvements en progression rapide du commerce et des investissements puisse poser des problèmes, le Canada a ressenti les bienfaits d'une approche plus raisonnée du règlement des conflits. »⁽¹⁴⁾ D'autres différends commerciaux sont réglés à l'OMC. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'irritants commerciaux – le bois d'œuvre résineux et la gestion de l'offre du secteur agricole demeurent des points délicats. Toutefois, malgré l'ampleur des rapports commerciaux entre le Canada et les États-Unis, très peu d'irritants ont causé des difficultés au point où il a fallu recourir à un règlement officiel des différends.

⁽¹¹⁾ Michael Hart, «The Role of Dispute Settlement in Managing Canada-US Trade and Investment Relations», *Vanishing Borders*, p. 99 (traduction).

⁽¹²⁾ Hampson et Molot, « *supra*, note 3 », p. 6 (traduction).

⁽¹³⁾ *Ibid.*, p. 4 (traduction).

⁽¹⁴⁾ Hart, *supra*, note 11, p. 95.

1. Profil des relations

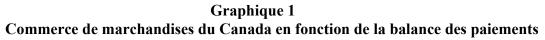
Entre 1989 et 1999, le commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis a augmenté de 167 p. 100. Le commerce des services financiers s'est accru à un rythme annuel de 21 p. 100, tandis que les services informatiques et d'information ont connu une hausse de près de 30 p. 100⁽¹⁵⁾. Comme on pouvait s'y attendre, le commerce des marchandises pour lesquelles il y a eu libéralisation en vertu de l'ALE a augmenté plus rapidement que le commerce des marchandises qui n'ont pas été touchées par cet accord. Environ le quart de l'augmentation totale des échanges canado-américains a été « directement attribué à des tarifs plus bas, chiffre qui suppose un changement très important dans les importations en réaction à une réduction donnée des tarifs »⁽¹⁶⁾.

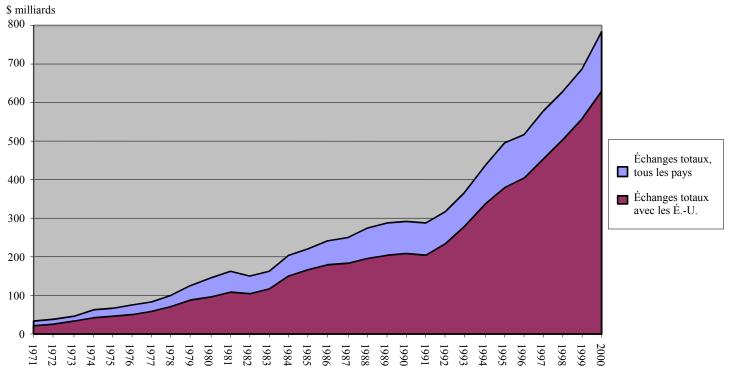
Malgré la forte augmentation des exportations canadiennes à destination des États-Unis, le Canada n'a pas vu sa part du marché des importations américaines augmenter. En 2000, celle-ci était de 18,9 p. 100, contre 18,7 p. 100 en 1991. Au cours de cette période, elle a oscillé entre 18,3 et 19,4 p. $100^{(17)}$. Le commerce des marchandises du Canada avec les États-Unis a représenté 81 p. 100 de tous nos échanges, qui atteignaient presque 800 milliards de dollars en 2000, par comparaison à 72 p. 100 en 1988 (voir le graphique 1). Au total, 86 p. 100 des exportations canadiennes de marchandises ont été dirigées vers les États-Unis en 2000. Cela a représenté environ 33 p. 100 du PIB du Canada, par comparaison à moins de 20 p. 100 en 1989.

⁽¹⁵⁾ Gary C. Hufbauer et Jeffrey J. Schott, *L'intégration économique de l'Amérique du Nord : les 25 dernières années et les 25 prochaines années*, Industrie Canada, novembre 1998, p. v.

⁽¹⁶⁾ John McCallum, « ALE : un traité deux-étoiles », Banque Royale, 1999.

⁽¹⁷⁾ Calcul basé sur des données de l'United States Census Bureau, http://www.census.gov/foreign-trade/www/prior.





Source : Base de données CANSIM de Statistique Canada

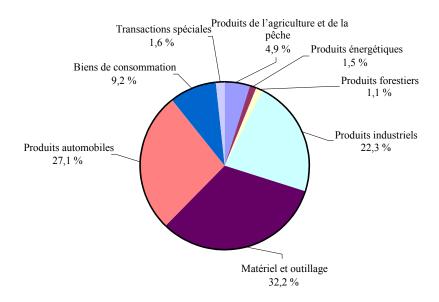
Même si le changement n'a pas été spectaculaire, il y a eu une légère diminution du pourcentage des ressources exportées vers les États-Unis. Dans l'ensemble, les produits automobiles sont ceux qui font l'objet des échanges les plus fréquents avec les États-Unis, puisqu'ils comptent pour 27 p. 100 des exportations du Canada vers les États-Unis et 27 p. 100 de ses importations en provenance de ce pays (voir les graphiques 2 et 3). Viennent ensuite le matériel et l'outillage (23 p. 100 des exportations et 32 p. 100 des importations) et les produits industriels (14 p. 100 et 22 p. 100). Les produits primaires représentent une autre catégorie importante et illustrent clairement la différence entre le profil commercial du Canada et celui des États-Unis : 30 p. 100 des exportations canadiennes à destination des États-Unis consistent en des produits primaires contre environ 8 p. 100 seulement de ses importations⁽¹⁸⁾.

D'après Industrie Canada, les exportations « non traditionnelles » – comme les vêtements et les textiles, les meubles et articles d'ameublement, les plastiques et les « autres produits manufacturés » – augmentent rapidement. Le même rapport fait aussi observer que

⁽¹⁸⁾ Hampson et Molot, *supra*, note 3, p. 4, et données de Statistique Canada.

« pour plusieurs industries canadiennes, le marché américain est relativement plus important que le marché canadien »⁽¹⁹⁾.

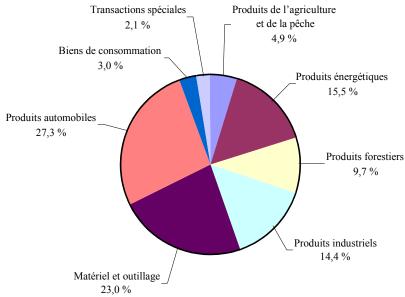
Graphique 2 Importations canadiennes en provenance des États-Unis selon le groupe de produits, 2000



Source: Statistique Canada

⁽¹⁹⁾ Industrie Canada, L'accroissement des relations économiques entre le Canada et les États-Unis, <u>Première partie – Principales caractéristiques</u>, 10 septembre 1999, p. 25.

Graphique 3 Exportations canadiennes vers les États-Unis selon le groupe de produits, 2000



Source : Statistique Canada

Bien qu'elles soient beaucoup moins importantes que le commerce des marchandises, les exportations de services du Canada vers les États-Unis ont presque triplé depuis 1989, pour passer de 11,8 à 31,1 milliards de dollars. Les importations de services en provenance des États-Unis ont doublé au cours de la même période pour passer de 18,1 à 36,9 milliards de dollars. Même si l'ALE a moins touché les services que les produits, le commerce des services visés par l'accord a augmenté davantage que celui des services qui ne l'étaient pas⁽²⁰⁾. La part américaine des importations et des exportations est demeurée relativement constante au cours de cette période, passant de 57 à 60 p. 100 dans le cas des exportations et demeurant à 63 p. 100 dans celui des importations. Les services commerciaux interviennent pour environ la moitié de ces totaux.

⁽²⁰⁾ Marcel Côté, « Is Free Trade Good for Canada? Ten Years Later the Balance is Positive », *Cité Libre* 26, avril-mai 1998, p. 51.

a. Structure des échanges régionaux

Le commerce avec les États-Unis a dépassé en importance le commerce interprovincial (voir le tableau 1). En 1988, les exportations interprovinciales de produits étaient plus élevées – 133 milliards de dollars – que les exportations vers les États-Unis – 101 milliards de dollars. En 1998, les exportations vers les États-Unis (252 milliards de dollars) dépassaient facilement les exportations interprovinciales totales (177 milliards de dollars). Entre 1992 et 1998, le commerce interprovincial a augmenté en moyenne de 4,7 p. 100, un chiffre bien inférieur au taux de 11,9 p. 100 enregistré pour les exportations internationales⁽²¹⁾.

Tableau 1 : Comparaison entre le commerce interprovincial et les exportations vers les États-Unis

et les exportatio	1988	1998	
	en milliards de \$ (courants)		
Exportations vers les ÉU.	101	252	
Importations des ÉU.	86	203	
Total	187	455	
Exportations interprovinciales	133	177	
Importations interprovinciales	133	177	
Total	266	354	

Source: Statistique Canada, *Le commerce interprovincial au Canada*, 1992-1998; 1984-1996, nº 15-546-XIF au catalogue; base de données CANSIM; *Le commerce international de marchandises au Canada*, décembre 1998, nº 65-001-XIB au catalogue. Les chiffres pour les États-Unis correspondent aux prix courants, non ajustés; Industrie Canada.

Le Canada est le principal partenaire commercial de 37 des 50 États américains. D'après Industrie Canada, le commerce avec le Canada représente plus de 3 p. 100 du produit intérieur brut de la plupart des États du Nord des États-Unis. Ce sont les plus grands partenaires du Canada (puisqu'ils sont intervenus pour 63,4 p. 100 des exportations canadiennes vers les États-Unis en 1998, un recul par rapport à 70,1 p. 100 en 1989), quoique les exportations vers les États du Midwest et du Sud des États-Unis, surtout la Californie et le Texas, soient à la hausse⁽²²⁾

⁽²¹⁾ Calculé d'après : *Le commerce interprovincial au Canada*, nº 15-546-XIF au catalogue, 1992-1998, 1984-1996; *Le commerce international de marchandises au Canada*, nº 65-001-XIB au catalogue, décembre 1999.

⁽²²⁾ Industrie Canada, p. N-1-3.

L'importance du commerce entre les régions (États et provinces) a augmenté. « Ces dernières années, le commerce entre les États américains frontaliers et leurs homologues au Canada a augmenté beaucoup plus rapidement que le commerce bilatéral national. »⁽²³⁾ Cela n'est pas surprenant étant donné la réduction des obstacles au commerce amenée par l'ALE et l'ALENA et la proximité des centres urbains du Canada et des États-Unis. Par exemple, le Sud de l'Ontario – d'où proviennent la plus grande partie des échanges du Canada – est à une journée ou moins de route de plus de 100 millions d'Américains.

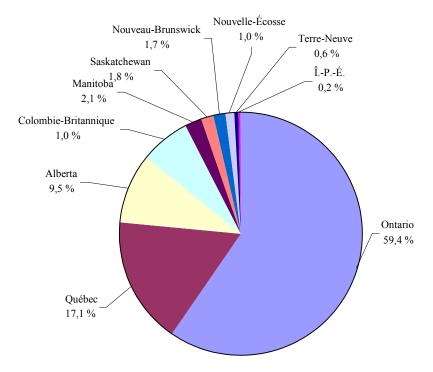
Graphique 4
Exportations vers les É.-U. en tant que % du PIB provincial

Source : Industrie Canada, données sur le commerce en direct

L'Ontario accapare la part du lion des échanges avec les États-Unis, soit près de 60 p. 100 (voir le graphique 4). Il n'est donc pas étonnant que cette province soit celle qui dépende le plus du commerce avec les États-Unis. Les exportations vers les États-Unis ont représenté 40 p. 100 de son PIB en 1998, par comparaison à 20 p. 100 en 1989. Le Québec et l'Alberta, dont les exportations vers les États-Unis représentent un quart du PIB, se classent derrière l'Ontario. Toutes les provinces ont affiché d'énormes progrès dans leurs exportations vers les États-Unis au cours de la période de 1990 à 1999 (voir le graphique 5 et le tableau 2).

⁽²³⁾ Hufbauer et Schott, *supra*, note 15, p. iii.

Graphique 5 Part provinciale des exportations vers les États-Unis, 1999



Source : Industrie Canada, données sur le commerce en direct

Tableau 2 : Augmentation des exportations de marchandises vers les États-Unis, par province et territoire

	1990	2000	Différence %
	en millions de \$ (courants)		
Terre-Neuve	1 315	2 852	116,9
Île-du-Prince-Édouard	101	628	521,8
Nouveau-Brunswick	2 077	6 483	212,1
Nouvelle-Écosse	1 515	4 255	180,8
Québec	19 148	63 459	231,4
Ontario	60 357	193 119	220,0
Manitoba	1 813	7 974	339,8
Saskatchewan	2 417	8 122	236,0
Alberta	11 510	48 724	323,3
Colombie-Britannique	7 113	23 511	230,5
Territoires du Nord-Ouest	21	7	-66,7
Yukon	2	20	900
Nunavut	_	1	-
Total du commerce avec les États-Unis	107 393	359 155	234,4

Source: Industrie Canada, L'accroissement des relations économiques entre le Canada et les États-Unis, Première partie – Principales caractéristiques, 10 septembre 1999

B. L'incidence de l'ALE

La mesure dans laquelle l'ALE et, quoique à un degré moindre, l'ALENA⁽²⁴⁾ ont influé sur le niveau des échanges du Canada ne fait pas l'unanimité. Une partie du problème vient de ce qu'il est difficile d'isoler l'effet d'un élément particulier sur la structure du commerce du Canada. Comme l'indiquent les données citées plus haut, le commerce du Canada avec les États-Unis a augmenté sensiblement au cours le la décennie de l'ALE. Pendant la même période, toutefois, le Canada a aussi bénéficié de l'expansion la plus forte que l'économie des États-Unis ait jamais connue. Cependant, il est difficile d'isoler l'incidence d'une entente commerciale particulière, comme l'ALENA, sur l'ensemble du commerce et du rendement économique d'un pays⁽²⁵⁾. Parmi les autres facteurs importants, citons la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine – de fait, un document établi par des économistes d'Industrie Canada affirme qu'il s'agit là de la principale raison du bond en avant qu'a fait le commerce⁽²⁶⁾ – ou encore l'essor qu'a connu l'économie américaine tout au long, ou presque, des années 1990. L'extraordinaire poussée récente de l'activité économique se serait très probablement produite même sans l'ALENA.

Le document d'Industrie Canada mentionné ci-dessus affirme que l'excellent rendement économique du Canada au cours de la période 1980-2000 a été rendu possible par une croissance annuelle de 9,5 p. 100 des exportations de marchandises à destination des États-Unis. Compte tenu des variables comme la croissance de l'économie américaine et le taux réel du change, les auteurs de l'étude concluent que le libre-échange n'a compté que pour 9 p. 100 dans l'augmentation des exportations du Canada vers les États-Unis au cours des années 1990.

1. L'ALE a-t-il débouché sur la tranquillité?

Abstraction faite du différend vieux d'un siècle entourant le bois d'œuvre résineux, ressuscité au printemps 2001 à l'échéance du troisième accord canado-américain sur cette marchandise, le terme le plus souvent utilisé pour décrire les relations commerciales entre

⁽²⁴⁾ L'ALENA, qui a pris effet en 1994, a eu un effet moins important sur le Canada, parce qu'il s'appuyait sur l'ALE, déjà en vigueur.

Voir Canada, ministère des Affaires étrangères et du commerce international, *L'ALENA à cinq ans : un partenariat productif*, avril 1999, p. 7. Une conclusion semblable se dégage du rapport de juillet 1997 de l'administration américaine sur l'ALENA et ses effets, où il est dit qu'il est difficile d'isoler les conséquences de cet accord pour l'économie américaine.

le Canada et les États-Unis (et leurs autres rapports) est « tranquilles ». Cela tient en partie aux répercussions de l'ALE décrites ci-dessus. Cependant, le rôle d'une expansion économique sans précédent aux États-Unis tout au long des années 1990 ne saurait être passé sous silence. En période de prospérité, il est plus facile de ne pas prêter attention aux irritants commerciaux que durant les récessions. Tout comme le Canada oscille entre une plus grande et une moins grande intégration avec les États-Unis, ceux-ci balancent entre, d'une part, l'internationalisme et, de l'autre, le protectionnisme et l'isolationnisme. Le protectionnisme et sa suite d'irritants commerciaux émergent toujours durant un ralentissement économique.

Un accès garanti au marché américain était la raison d'être de l'ALE. La dernière décennie a été caractérisée par une prospérité économique qui a apaisé les préoccupations traditionnelles à propos des différends commerciaux. Il sera intéressant de voir si ces rapports « tranquilles » persisteront lorsque la conjoncture économique ne sera pas aussi favorable.

2. Productivité

Un important argument en faveur de l'accord était que la concurrence accrue d'un marché américain plus vaste entraînerait des améliorations de la productivité; on ne sait pas très bien encore si cela s'est fait ou commence à se faire. D'après une étude, « alors qu'on se serait attendu à ce que les petites entreprises canadiennes commencent à réduire l'écart de productivité qui les séparait des grandes entreprises canadiennes et étrangères, cela n'a pas été le cas ». Une explication possible veut que ces entreprises continuent à se heurter à des obstacles à l'accès aux États-Unis. La constatation que l'industrie manufacturière a enregistré des gains de productivité, surtout dans les secteurs où les obstacles tarifaires étaient auparavant très élevés, semblerait confirmer cette théorie⁽²⁷⁾. Un autre économiste, Daniel Trefler, a signalé, lors des audiences sur la productivité tenues par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, que l'ALE avait accru la productivité des secteurs dans lesquels il y avait eu réduction de la protection tarifaire. Selon le rapport du Comité, Trefler « estime que l'ALE a permis à ces

⁽²⁶⁾ Eric Beauchene, « Weak dollar main boost to economy, study says: Industry Canada », *National Post*, 20 juin 2001, p. A9.

Daniel Schwanen, « Catching Up is Hard to Do: Thinking about the Canada-US Productivity Gap », *Vanishing Borders*, p. 134 (traduction), 137.

secteurs d'enregistrer une augmentation de la productivité de 0,5 p. 100 par année, ce qui est beaucoup à son avis »⁽²⁸⁾.

Quoi qu'il en soit, le Canada n'a pas enregistré les mêmes gains que les États-Unis, où la croissance de la productivité a été supérieure, bien qu'il semble que les augmentations de la productivité aient été plus importantes dans les industries les plus touchées par l'ALE.

3. Niveau de vie

Les attentes initiales à l'égard de l'ALE étaient élevées : « Avant que l'ALE n'entre en vigueur, des études en étaient venues à la conclusion que les Canadiens verraient leur niveau de vie augmenter par suite de l'élimination des tarifs entre le Canada et les États-Unis. »⁽²⁹⁾ Toutefois, malgré les promesses d'une plus grande prospérité née d'un accord de libre-échange, les niveaux de revenu et d'emploi au Canada n'ont pas suivi le rythme américain : « Les niveaux de vie, en termes de revenu personnel disponible par personne, ont diminué de 5 p. 100 au cours de la dernière décennie, alors qu'ils ont augmenté de 12 p. 100 aux États-Unis; et la part de l'investissement étranger direct mondial détenue par le Canada est tombée de 6,5 à 4 p. 100. »⁽³⁰⁾ Comme on pouvait s'y attendre dans une économie traversant une période de restructuration, le Canada a perdu plus de 15 p. 100 de ses emplois dans l'industrie manufacturière à la suite de la signature de l'ALE (1989-1992).

On comprend mal l'effet qu'a eu le libre-échange sur le revenu et l'emploi. De nombreux économistes attribuent, du moins en partie, la diminution des salaires et l'augmentation du chômage à la récession du début des années 1990. D'après l'économiste Robert Mundell, titulaire d'un prix Nobel, et d'autres économistes, la politique de resserrement du crédit appliquée par la Banque du Canada pour juguler l'inflation à la fin des années 1980 et au début des années 1990 a maintenu l'intérêt à des taux élevés et ainsi restreint la croissance et aggravé le chômage : « En général, le public canadien n'a jamais compris cet épisode de son

⁽²⁸⁾ Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*, 1999, http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/FINA/Studies/Reports/finarp20/08-rap-f.htm

⁽²⁹⁾ Schwanen, *supra*, note 27, p. 137 (traduction).

⁽³⁰⁾ McCallum, cité dans « A New Realism », *The Economist*, Survey of Canada, édition Internet, 22 juillet 1999 (traduction).

histoire et c'est en grande partie sur la nouvelle zone de libre-échange que le blâme a été injustement jeté. »⁽³¹⁾

L'économiste Daniel Schwanen en est arrivé à la conclusion que même si l'on ne peut blâmer l'ALE pour la perte d'emplois, il a créé moins d'emplois que promis. D'autres facteurs, comme la mise en application de nouvelles technologies et la conjoncture économique nationale, ont également joué un rôle important dans la création d'emplois⁽³²⁾. L'économiste John McCallum résume la recherche en ces termes :

Le débat n'est donc pas clos, mais il semble très probable que la chute des tarifs douaniers – qui dans certains cas sont passés de plus de 20 p. 100 à zéro en une petite décennie – a produit des pertes d'emplois attribuables à la transition. En revanche, l'expansion des exportations amenée par l'ALE a indubitablement créé des emplois, même si une partie de cette expansion tient à la dépréciation du dollar canadien et à d'autres forces. Dans l'ensemble, je ne pense pas que nous sachions si l'ALE a entraîné une hausse ou une baisse de l'emploi total. (33)

C. Les questions commerciales liées à l'ALE et à l'ALENA

Si l'on jette un regard sur l'avenir, on voit de nombreuses questions dont il faudra tenir compte dans le cadre de toute discussion au sujet d'une intégration économique plus poussée, notamment les problèmes de mise en œuvre de l'ALENA et les préoccupations géopolitiques, dont l'ascendance du Mexique et la perte possible de la « relation spéciale » entre le Canada et les États-Unis. Certaines de ces questions sont abordées ci-après.

L'ALE et l'ALENA promettaient également une hausse de la productivité, une diminution des prix et une augmentation des revenus. Il faudrait aussi tenir compte de la mesure dans laquelle ces promesses ont été tenues dans le cadre de l'examen d'une intégration plus poussée.

⁽³¹⁾ Robert Mundell, « Canada's Dollar: To Fix or Not », *The Nobel Money Duel*, dialogue entre Robert Mundell et Milton Friedman dans le *National Post*, 12 décembre 2000, http://www.nationalpost.com/features/duel/Tuesday.html (traduction); Noel Gaston et Daniel Trefler, « Labour Market Consequences of the Canada-U.S. Free Trade Agreement », *Revue canadienne de l'économique*, février 1997, p. 18-41, de Todd Hunter, « Les répercussions de l'ALE et de l'ALENA : Que disent les publications récentes ? », MAECI, décembre 1998, Document de référence n° 6.

⁽³²⁾ Côté, *supra*, note 20, p. 56.

⁽³³⁾ McCallum, *supra*, note 16 (traduction).

1. Le statut spécial du Canada est menacé

Malgré les efforts pour assurer son accès au marché américain au moyen de l'ALE, le Canada demeure vulnérable devant son partenaire commercial beaucoup plus gros. Cela tient en grande partie au simple fait d'être un petit pays situé à côté de la superpuissance économique la plus imposante de toute l'histoire. Pour ne donner qu'un exemple, la moitié du PIB de l'Ontario dépend actuellement des exportations vers les États-Unis. Malgré l'ALE, un protectionnisme accru de la part des États-Unis nuirait au Canada et aggraverait vraisemblablement les différends commerciaux entre les deux pays.

Le Canada a une relation spéciale avec les États-Unis. Celle-ci a été façonnée par plusieurs facteurs : l'expérience commune de la grande crise de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale; le fait que le centre du pouvoir aux États-Unis soit situé à proximité du Canada dans le nord-est; et la dépendance mutuelle durant la guerre froide, au sein de l'OTAN et notamment du NORAD. Bref, bien que les Canadiens tendent à croire que les Américains savent bien peu de choses sur le Canada, les Américains (du moins ceux qui étaient au pouvoir) connaissaient le Canada et ne le considéraient pas simplement comme n'importe quel autre pays.

Cependant, la génération de la crise de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale se retire peu à peu de la scène et la guerre froide est en voie de passer à l'histoire, ce qui fait que cette relation spéciale se trouve menacée. De plus, le centre de la politique américaine se déplace du nord-est vers le sud et le sud-ouest. Vu la disparition d'une expérience commune et une moins grande dépendance (sinon aucune) à l'égard du Canada pour défendre le territoire américain contre une attaque de missiles russes au-dessus du pôle Nord, Washington tend de plus en plus à mettre le Canada sur le même pied que les autres pays.

Par exemple, seul un lobbying de dernière minute a soustrait l'industrie canadienne de la défense à l'application des International Traffic in Arms Regulations (ITAR) des États-Unis, qui auraient limité l'accès des entreprises canadiennes aux marchés militaires américains d'une valeur de cinq milliards de dollars par année pour le Canada. Même aujourd'hui, l'exemption accordée en vertu des ITAR n'a pas donné de résultats concrets et pourrait s'avérer de courte durée⁽³⁴⁾.

L'immigration illégale demeure en tête de la liste des préoccupations des États-Unis. Le Canada et les États-Unis partagent la plus longue frontière sans défense au monde, mais la frontière avec le Mexique présente un problème relativement plus grave. La

⁽³⁴⁾ Stéphane Roussel, « Canada-American Relations: Time for Cassandra? », *The American Review of Canadian Studies*, été 2000, p. 149.

preuve en est que les Services américains d'immigration et de naturalisation comptent 8 000 agents le long de la frontière de 3 200 km entre les États-Unis et le Mexique, par comparaison à 300 seulement le long de la frontière de 8 895 km entre le Canada et les États-Unis⁽³⁵⁾. Toutefois, trois facteurs – les nombreux mouvements transfrontaliers, les préoccupations accrues en matière de sécurité et le désir d'accorder le même traitement au Mexique et au Canada (la perte de la « relation spéciale ») – confèrent une importance de plus en plus grande à la question du passage de la frontière canado-américaine.

Le règlement frontalier américain de 1996 destiné à réduire l'immigration clandestine en provenance du Mexique ne comportait à l'origine aucune exemption pour la frontière canadienne, risquant ainsi « de nuire au commerce et de limiter l'accès. Selon Robert Bothwell, les politiciens impatients de fermer la frontière aux Mexicains voient d'un bon œil le fait qu'un traitement égal soit réservé aux Canadiens. »⁽³⁶⁾

Le Canada a réagi à ces préoccupations. Le budget de février 2000 prévoyait l'octroi de fonds pour la surveillance de la frontière; de plus, le projet de loi C-16 – qui est mort au *Feuilleton* lorsque les élections fédérales de novembre 2000 ont été déclenchées – était conçu pour resserrer la surveillance de l'immigration illégale. Les deux gouvernements continuent de collaborer au règlement des questions frontalières dans le cadre, par exemple, du Partenariat Canada-États-Unis (PCEU), une tribune binationale qui réunit des responsables des douanes, de l'immigration et de l'application de la loi.

Ce dernier exemple démontre comment, en ce qui concerne le commerce et la sécurité et de manière plus générale, le Canada est de plus en plus considéré comme n'importe quel autre pays. Il démontre aussi – et c'est peut-être plus important encore – l'importance accrue du Mexique aux yeux des États-Unis. La signature de l'ALENA a accéléré la tendance à mettre l'accent sur le Sud et sur les relations des États-Unis avec le Mexique.

Les chiffres expliquent ce changement d'orientation. Le Mexique, dont l'économie est en pleine expansion, compte plus de 100 millions d'habitants – plus de trois fois la population du Canada – et l'espagnol est rapidement en voie de devenir la deuxième langue non officielle des États-Unis. Mis à part les chiffres, l'élection de l'homme d'affaires Vicente

⁽³⁵⁾ Deborah Waller Meyers, « Border Management at the Millennium », *The American Review of Canadian Studies*, p. 256.

⁽³⁶⁾ Robert Bothwell, «Friendly, Familiar, Foreign, and Near», *Vanishing Borders: Canada among Nations 2000*, sous la dir. de Maureen Appel Molot et Fen Osler Hampson, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 177 (traduction).

Fox au poste de président du Mexique – qui a ainsi rompu avec une tradition autocratique vieille de sept décennies – peut améliorer la démocratie et le climat des affaires au Mexique tout en captivant l'imagination des États-Unis. En outre, l'élection du gouverneur du Texas George W. Bush à la présidence des États-Unis pourrait orienter encore davantage les vues des Américains vers le Sud.

Grâce à l'ALENA, le Mexique a pu augmenter sa part des échanges nord-américains, qui est passée de 7 p. 100 en 1990 à un peu moins de 13 p. 100 en 1999. Pour le Mexique comme pour le Canada, les États-Unis sont devenus de loin le marché le plus important — la destination de près de 90 p. 100 de ses exportations⁽³⁷⁾. La renaissance économique du Mexique sera source d'une augmentation de la concurrence pour les entreprises canadiennes qui exportent aux États-Unis.

À mesure que la relation spéciale du Canada avec les États-Unis s'érodera, il deviendra plus difficile d'obtenir des exemptions spéciales du Congrès et de l'administration américaine et d'empêcher des problèmes auparavant mineurs de s'aggraver. Comme Christopher Sands le faisait observer, « sans le préjugé politique favorable au Canada attribuable à l'ancien consensus sociétal, l'intégration se poursuivra et les intérêts canadiens se ressentiront de plus en plus des conséquences directes et indirectes de l'élaboration de la politique américaine à différents niveaux »⁽³⁸⁾.

La possibilité de mésententes de plus en plus fréquentes fait ressortir la nécessité pour le Canada de fournir une information de haute qualité à toutes les composantes du système politique américain – y compris le Congrès et les États individuels – afin qu'elles comprennent bien le Canada et les intérêts canado-américains, par exemple, en leur expliquant en quoi la frontière entre le Canada et les États-Unis diffère de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

2. Mécanisme d'investissement

Les environnementalistes craignent que le chapitre 11 de l'ALENA serve à remanier le droit de l'environnement national. En fait, les dispositions du chapitre 11 de

⁽³⁷⁾ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Bulletin mensuel du commerce*, novembre 2000.

⁽³⁸⁾ Christopher Sands, « How Canada Policy Is Made in the United States », *Vanishing Borders: Canada among Nations 2000*, sous la dir. de Maureen Appel Molot et Fen Osler Hampson, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 70 (traduction).

l'ALENA relatives à l'investissement font maintenant partie de celles qui sont le plus controversées. Elles ont été rédigées au départ pour protéger les sociétés et les investisseurs contre une réglementation arbitraire et un protectionnisme commercial déguisé, surtout en ce qui concerne les investissements au Mexique. Le chapitre est conçu pour donner aux entreprises le droit d'intenter des poursuites contre les gouvernements en cas de prise de décisions qui nuisent injustement à leurs intérêts commerciaux.

Ces dispositions font en sorte que les investisseurs étrangers n'ont pas à se soumettre à des règles plus strictes que celles qui s'appliquent aux entreprises nationales; ils ont aussi droit à une indemnisation si leurs biens sont expropriés. Cependant, ce qui était au départ pour les investisseurs un mécanisme de défense contre les gouvernements étrangers semble être devenu un outil dont se servent agressivement les sociétés pour contester le droit des gouvernements de prendre des règlements.

Ses détracteurs affirment que le chapitre 11 mine la capacité du Canada de protéger la santé et l'environnement. Dans l'affaire qui a opposé l'Ethyl Corporation au Canada en 1998, laquelle portait sur les restrictions imposées au commerce interprovincial et international du MMT, un additif du pétrole soupçonné d'être la cause de troubles du système nerveux (et qui, selon les fabricants automobiles, réduit la performance des véhicules), il a été jugé que « les mesures canadiennes étaient bien en deçà des normes définies dans l'accord » (39). L'affaire a été réglée à l'amiable. Une affaire États-Unis-Mexique au sujet de règlements environnementaux a été rejetée parce qu'elle a été jugée frivole, ce qui a établi une norme élevée pour ce qui est des présumés dommages attribués aux règlements que prennent les gouvernements en temps normal.

D'autres procès ont rapidement suivi celui intenté avec succès par l'Ethyl Corporation. Deux jours après l'annonce du règlement à l'amiable entre cette société et le gouvernement canadien, S.D. Myers Inc. de l'Ohio a donné avis qu'elle entamait une contestation en vertu du chapitre 11 de l'ALENA en raison de l'interdiction fédérale d'exporter des BPC en 1995 et 1996. En novembre 2000, le tribunal international institué pour entendre la cause s'est prononcé en faveur de S.D. Myers.

Trois autres sociétés ont décidé d'invoquer le chapitre 11 de l'ALENA pour poursuivre le gouvernement canadien en dommages-intérêts.

⁽³⁹⁾ Hart, *supra*, note 11, p. 112, 113 (traduction).

- La Sun Belt Water Inc. de la Californie réclame 220 millions de dollars américains de dommages à la suite d'une interdiction des exportations d'eau de la Colombie-Britannique.
- Pope and Talbot Inc., une entreprise de produits forestiers de l'Oregon qui a des succursales au Canada, réclame 30 millions de dollars US en dommages-intérêts en vertu de l'ALENA à la suite de l'accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis.
- United Parcel Services réclame des dommages-intérêts de 156 millions de dollars américains en raison de l'aide accordée par le gouvernement canadien à la Société canadienne des postes.

Le chapitre 11 n'empêche pas un gouvernement d'adopter des règlements qui sont vraiment conçus pour protéger la santé et l'environnement, bien qu'il permette également aux tribunaux de ne tenir compte que d'un éventail très étroit de préoccupations lorsqu'ils rendent leurs décisions. Malgré tout, le gouvernement fédéral a décidé d'essayer de définir plus clairement la portée des dispositions relatives aux relations entre les États et les investisseurs. En 1998, le Canada a demandé aux États-Unis et au Mexique de réexaminer le chapitre 11. Il cherchait plus particulièrement à obtenir une note interprétative de la clause régissant les relations entre États et investisseurs, ce qui devait aider à restreindre les poursuites en vertu de ce chapitre, protégeant ainsi la capacité du gouvernement d'adopter des lois et des règlements dans l'intérêt public.

Ce dossier devrait avancer : en juillet 2001, les trois pays de l'ALENA ont accepté de rétrécir et de rendre plus claire la disposition autorisant les investisseurs étrangers à poursuivre les gouvernements au motif de leurs décisions en matière de politiques. Par ailleurs, les gouvernements du Canada et des États-Unis semblent essayer d'assortir le processus du chapitre 11 de considérations environnementales. Les deux gouvernements appuient la demande de l'Institut international du développement durable (IIDD) d'être autorisé à intervenir à une audience dans la poursuite de un milliard de dollars intentée par la société Methanex de Vancouver contre le gouvernement américain, parce que la Californie se propose d'interdire d'ici à 2002 son fort controversé additif du pétrole à base de méthanol, l'éther méthylique du tert-butanol (MTBE)⁽⁴⁰⁾. Le Mexique s'oppose à l'intervention de l'IIDD.

⁽⁴⁰⁾ Mark MacKinnon, « Canada, U.S. support role for NGO in ALENA », *The Globe and Mail*, 24 novembre 2000, p. B7.

3. Dépendance excessive à l'égard des États-Unis

Peu importe la manière dont les chiffres sont ventilés, le Canada dépend grandement de l'économie américaine. Cette dépendance ravive les préoccupations canadiennes traditionnelles à propos d'une dépendance excessive à l'égard du marché américain et de ses répercussions sur l'économie et l'unité canadiennes. Économiquement parlant, bien que le Canada bénéficie des retombées d'une économie américaine forte, il serait durement touché par une récession aux États-Unis.

De plus en plus, les entreprises ne voient plus deux marchés nationaux distincts, mais un seul marché, comme s'il n'y avait pas de frontière. Trois facteurs viennent confirmer ce point de vue :

- la forte intégration de l'Ontario avec le marché américain;
- le fait que le commerce canado-américain soit en train d'éclipser le commerce interprovincial;
- l'accroissement du commerce intra-entreprise et intrasectoriel.

Le commerce Canada-États-Unis démontre que le Canada n'est pas un commerçant mondial : son expérience de la mondialisation se limite essentiellement à son expérience de l'intégration économique avec les États-Unis.

Cela ne veut pas dire que le Canada devrait ne tenir aucun compte du marché américain en tentant de diversifier ses échanges ou préconiser une diversification des échanges aux dépens de ses relations avec les États-Unis. Il est tout à fait logique qu'il tire parti de sa proximité du vaste marché américain. En outre, les autres choix ne sont pas clairs. Au cours d'audiences qu'il a tenues au printemps 2000, le Sous-comité du commerce, des différends et des investissements internationaux de la Chambre des communes a entendu dire que de nombreuses entreprises canadiennes se servent de l'expérience acquise dans leurs échanges avec le marché américain qui, relativement parlant, est accueillant et leur est familier pour prendre de l'expansion outre-mer sur les marchés de l'Union européenne et du Japon, et d'autres encore.

Dans la mesure où les entreprises canadiennes se concentrent sur le marché américain, elles risquent de laisser passer des occasions sur les marchés émergents dont la croissance est plus rapide, de même que sur des marchés déjà établis comme ceux de l'Union européenne et du Japon, lesquels pourraient fort bien un jour défier la suprématie économique

des États-Unis. Toutefois, en raison de l'importance des relations du Canada avec les États-Unis, il y a très peu de chances que la diversification du commerce remette sérieusement en question ses échanges avec son voisin du sud dans un avenir prévisible.

4. Recours commerciaux

Les mécanismes de règlement des différends prévus par l'ALE et subséquemment par l'ALENA ont aidé à atténuer certaines des tensions entourant les différends commerciaux, sans pour autant les éliminer, ce qui ne surprend pas : les différends sont une réalité dans toute relation commerciale. Le Canada continue à réclamer une plus grande coopération dans l'utilisation de recours commerciaux (p. ex. les mesures antidumping et compensatoires) en Amérique du Nord. En vertu de l'ALE et de l'ALENA, des groupes spéciaux binationaux rendent des décisions obligatoires pour ce qui est de savoir si les droits antidumping ou compensateurs ont été correctement appliqués. Toutefois, l'ALENA n'a pas réglé ces questions de manière satisfaisante (y compris l'application, les retards, l'incapacité d'établir des précédents et la tendance des États-Unis à ne tenir aucun compte des règles du commerce international lorsqu'elles vont à l'encontre de leurs intérêts nationaux⁽⁴¹⁾ et un certain nombre de poursuites afférentes aux droits antidumping et compensateurs ont été intentées.

Même s'ils ont contribué d'une certaine manière à atténuer certaines des tensions, l'ALE et l'ALENA n'ont pas réussi à dépolitiser et à régulariser les différends : « Un grave problème tient à ce que les différends peuvent toujours être réglés par les voies diplomatiques traditionnelles, les États-Unis utilisant la stratégie qui sert le mieux leurs intérêts, sans se soucier des dispositions de l'ALENA. »⁽⁴²⁾ Cela ne semble pas cadrer avec l'essor du libre-échange, et il y a matière à amélioration. La véritable question consiste cependant à savoir si les États-Unis accepteront ou non les changements proposés.

5. Préoccupations relatives à l'environnement et au travail

L'ALE, qui est un accord commercial, traite exclusivement de questions de commerce, et non de questions sociales, relatives au travail ou environnementales. En outre, le texte de l'accord établit essentiellement des droits uniquement pour les acteurs commerciaux. Il

⁽⁴¹⁾ Gilbert Gagné, « North American Free Trade, Canada, and US Trade Remedies: An Assessment after Ten Years », *The World Economy* 23:1, janvier 2000, p. 83, 90.

⁽⁴²⁾ *Ibid.*, p. 86 (traduction).

contraste à cet égard avec l'organisation de l'Union européenne qui, à titre d'union douanière, prévoit une beaucoup plus grande intégration politique et traite de ces questions. Par exemple, l'Union européenne a un fonds de développement régional pour contrer les répercussions négatives du marché commun sur des régions en particulier et permettre aux régions relativement moins développées d'être plus concurrentielles, ainsi que des lois qui sont obligatoires à moins que les pays membres décident de se soustraire à leur application⁽⁴³⁾.

L'ALE et l'ALENA sont des accords commerciaux et non des accords douaniers. Par conséquent, les questions mentionnées ci-dessus relèvent surtout de chacun des pays qui y sont parties. Cependant, l'ALENA prévoit une réglementation commune pour ce qui est du travail et de l'environnement. Négociés et mis en œuvre parallèlement à l'ALENA, les accords nord-américains sur la coopération dans le domaine du travail et de l'environnement ont été conçus pour faciliter la coopération entre les pays partenaires dans ces secteurs et promouvoir l'application efficace des lois et règlements de chaque pays. Les commissions de coopération dans le domaine de l'environnement et du travail responsables de la mise en œuvre de ces accords jouissent de pouvoirs très limités.

Aucun verdict n'a encore été rendu en ce qui a trait à l'efficacité des deux commissions. Bien qu'elles aient été établies pour s'occuper de questions fréquemment laissées de côté lorsqu'il s'agit d'intégration économique, elles sont souvent lentes et inefficaces du point de vue de l'application de la loi. Il ne fait aucun doute qu'elles sont toutes les deux subordonnées à l'accord commercial cadre, dont les principes sont exécutoires.

Le Canada et les États-Unis entretiennent des relations sur le plan de l'environnement en dehors de l'ALENA, ce qui leur permet en fin de compte de régler leurs différends. Alan M. Schwartz a conclu, au terme d'un examen des relations entre le Canada et les États-Unis en matière d'environnement, que les deux pays ont su travailler ensemble au règlement de questions communes dans ce domaine. Il a cité l'exemple de la Commission mixte internationale, créée en 1909, qui est responsable des bassins hydrographiques communs et qui a été remarquablement efficace. Figurent au nombre des autres questions abordées sur d'autres tribunes, a-t-il indiqué, les pluies acides et la gestion des stocks de saumon du Pacifique⁽⁴⁴⁾.

⁽⁴³⁾ Nancy Riche et Robert Baldwin, « Economic Integration and Harmonization with the United States: A Working-Class Perspective », *Vanishing Borders*, p. 186.

⁽⁴⁴⁾ Alan M. Schwartz, « The Canada-U.S. Environmental Relationship at the Turn of the Century », *The American Review of Canadian Studies*, été 2000, p. 207-226.

Il semble y avoir un mouvement aux États-Unis en faveur de l'inscription de normes en matière de travail et d'environnement dans les accords commerciaux. En décembre 2000, Bill Clinton, alors président des États-Unis, a annoncé le début de négociations sur le libre-échange avec le Chili. L'accord proposé comprend des « dispositions controversées au sujet des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement ». Il faisait directement suite à un accord de libre-échange États-Unis-Jordanie qui était « le premier accord commercial à prévoir des normes dans le domaine du travail et de l'environnement »⁽⁴⁵⁾. Reste à savoir, toutefois, comment un changement dans l'administration américaine influera sur cette position, et ce qu'il signifiera pour l'ALENA et l'OMC.

L'intégration économique Canada-États-Unis a la même incidence sur le travail que l'internationalisation de la production en général. Quoique les capitaux et la technologie soient mobiles internationalement, la main-d'œuvre ne l'est pas (bien qu'elle le soit au sein de l'Union européenne)⁽⁴⁶⁾. La protection des travailleurs contre les bouleversements qui peuvent résulter de la libéralisation du commerce peut parfois aller à l'encontre de la promotion du commerce. Il y a deux solutions possibles :

- des accords internationaux sur le traitement de la main-d'œuvre (que laissait peut-être présager l'entente signée parallèlement à l'ALENA);
- l'utilisation de programmes gouvernementaux pour encourager les entreprises à établir des structures de soutien qui ne sont liées à aucun emploi ni à aucune industrie en particulier.

6. Influence sur la politique nationale

Au fond, le débat qui entoure le travail, l'environnement et le commerce porte sur les liens entre le commerce et la politique sociale et entre l'intégration économique et l'intégration politique. Un camp affirme qu'une plus grande intégration économique entraînera la dissolution du Canada; l'autre camp soutient qu'il n'y a guère de lien entre les sphères économique, politique et culturelle.

La question de savoir si l'intégration économique influe sur les politiques nationales demeure toujours sans réponse. La convergence semble plus probable dans certains

^{(45) &}lt;u>International Centre for Trade and Sustainable Development</u>, « US launches free trade talks with Chile », *BRIDGES Weekly Trade News Digest*, vol. 4, no 46, décembre 2000 (traduction).

⁽⁴⁶⁾ La loi autorise les citoyens de l'Union européenne à travailler dans n'importe lequel des pays qui en sont membres. Dans la pratique, en raison de facteurs comme les barrières linguistiques, la main-d'œuvre européenne n'est pas complètement mobile.

secteurs que dans d'autres. Par exemple, de plus grandes pressions s'exerceront pour faire converger les taxes qui influent sur des facteurs de production très mobiles, comme les capitaux et la main-d'œuvre bien instruite. Comme l'indiquaient Gary C. Hufbauer et Jeffrey J. Schott de l'Institute of International Economics de Washington dans un document rédigé pour Industrie Canada, l'intégration supposera également une plus grande flexibilité de la main-d'œuvre : « Les syndicats qui limitent la flexibilité de la main-d'œuvre (pour ce qui est des affectations, des congédiements et des règles relatives à l'ancienneté) seront une importante force négative » lorsqu'il s'agira d'attirer les entreprises dans une région⁽⁴⁷⁾.

Toutefois, ils soutiennent aussi que les pays peuvent adopter des politiques fiscales différentes lorsque leur gouvernement s'intéresse davantage aux questions sociales. Ils citent l'exemple des pays du Bénélux et de l'Allemagne qui ont des structures fiscales très différentes et un haut degré d'intégration économique : « Bref, les partenaires plus petits ont pu mettre en œuvre un programme social plus vaste que partenaire le plus grand. » (48)

De fait, la prestation de services sociaux de qualité – bonnes écoles publiques, main-d'œuvre instruite, environnement propre, rues sûres et culture dynamique – peut aider à attirer les entreprises et les travailleurs vers une région ou un pays.

Pourtant, plus l'intégration des deux économies progresse, plus les différends au sujet des divergences de la réglementation risquent d'augmenter. Une mésentente pourrait naître à propos « des règles relatives à la teneur en éléments locaux pour promouvoir l'identité culturelle ou des règlements sur la sécurité des produits de consommation »⁽⁴⁹⁾. De tels différends ont déjà surgi : il suffit de penser à la contestation par les Américains de la gestion de l'offre de produits agricoles au Canada et l'interdiction des publications à tirage dédoublé.

L'idée de l'intégration est apparue à l'origine dans la sphère économique. L'objectif était d'accroître l'efficacité de la conduite des affaires dans l'ensemble du Canada, des États-Unis et du Mexique en établissant une barrière commerciale unique et commune aux trois pays (soit une union douanière), mais aussi par des mesures de moindre portée, comme l'harmonisation des normes⁽⁵⁰⁾. Toutefois, l'idée d'une intégration plus poussée (qui estomperait

⁽⁴⁷⁾ Hufbauer et Shott, *supra*, note 15, p. 51 (traduction).

⁽⁴⁸⁾ *Ibid.*, p. vi.

⁽⁴⁹⁾ Hart, *supra*, note 7, p. 41 (traduction).

⁽⁵⁰⁾ Comme le souligne Richard Harris dans « North American Economic Integration : Issues and Research Agenda », *supra*, note 2, p. 13, le Canada connaît déjà une importante convergence pour ce qui est des politiques au sein de l'Amérique du Nord.

encore plus la frontière canado-américaine) soulève d'autres problèmes de fond, notamment la perte d'une certaine souveraineté nationale dans les domaines du commerce, de la fiscalité et de la politique industrielle intérieure.

Pour ne citer qu'un seul exemple, l'instauration d'un périmètre commun pourrait supposer l'harmonisation des politiques canadiennes et américaines relatives à l'immigration et à l'accueil des réfugiés. Elle soulèverait peut-être des inquiétudes au sujet de dossiers aussi délicats que la propriété des armes à feu et la tolérance zéro pratiquée par les États-Unis à l'égard des drogues illicites (alors que, par exemple, le Canada a adopté une position plus ouverte sur l'usage médical de la marijuana). Par ailleurs, le Canada et les États-Unis pourraient profiter d'une coopération accrue pour ce qui est de problèmes comme ceux du crime organisé et de la pornographie infantile, qui prennent une dimension de plus en plus transnationale⁽⁵¹⁾. Comme c'est le cas pour les avantages et les inconvénients d'une union douanière, il faudra effectuer des recherches sur ceux d'une levée des barrières frontalières.

Comme Julie A. Soloway, chercheuse attachée au Centre des études internationales de l'Université de Toronto, le faisait observer, l'influence croissante du système de commerce et d'investissement international – qui ne comporte pas de reddition directe de comptes à la population nationale – peut mettre en question la légitimité de la législation nationale s'il semble faire disparaître sa raison d'être. « L'incapacité de gérer ce rapport présente un danger en raison du risque que "le consensus national en faveur de marchés ouverts s'érode au point où une réapparition généralisée du protectionnisme pourrait être chose possible" »⁽⁵²⁾. Cela pose un problème dans le cas de tous les accords commerciaux, qui nécessitent probablement une transparence accrue et une plus grande participation du public.

7. Incidence sur la souveraineté

Tout mouvement en faveur d'une intégration plus poussée avec les États-Unis a toujours soulevé des inquiétudes au sujet de son incidence sur la souveraineté. Lorsque les Libéraux de sir Wilfrid Laurier ont proposé un accord de libre-échange avec les États-Unis au cours de la campagne électorale de 1891, les Conservateurs ont laissé entendre qu'un tel accord était simplement un prélude à l'annexion par les États-Unis (les Conservateurs ont remporté les

⁽⁵¹⁾ Harris présente l'argumentation économique en faveur d'une union douanière, *ibid*, p. 10.

⁽⁵²⁾ Julie A. Soloway, «Environmental Regulation as Expropriation: The Case of NAFTA's Chapter 11 », *Canadian Business Law Journal* 33:1, février 2000, p. 125, citant Dani Rodrik, *Has Globalization Gone Too Far?*, Washington, Institute for International Economics, 1997, p. 6 (traduction).

élections). Aujourd'hui, le même argument veut que des liens nord-sud plus étroits affaiblissent l'axe est-ouest sur lequel le pays a été fondé.

Nul ne sait quelle incidence le remplacement du commerce interprovincial par le commerce Canada-États-Unis et l'intégration de l'Ontario au marché américain auront sur la souveraineté. On craint qu'il n'en résulte une série de régions « autonomes » – surtout l'Ontario – plus proches des États-Unis que les unes des autres. Thomas Courchene, économiste de l'Université Queen's, croit que nous sommes témoins de l'avènement des « régions-États », régions qui feront surtout du commerce à l'intérieur de leur propre territoire et réagiront aux politiques économiques et financières des États voisins. À preuve, l'intensité du commerce transfrontalier et l'intégration en Ontario. En raison de cette augmentation du commerce avec le reste du monde aux dépens du commerce à l'intérieur du Canada, « il convient de plus en plus de considérer le Canada non plus comme une seule économie est-ouest, mais plutôt comme une série d'économies régionales nord-sud (transfrontalières). Cela a des répercussions considérables, dont l'une consiste à savoir comment faire coïncider notre système d'échanges est-ouest avec une économie régionale de plus en plus nord-sud »⁽⁵³⁾.

Il existe des raisons de croire que les statistiques exagèrent l'attrait des États-Unis et ses conséquences pour la souveraineté. Dans la mesure où le commerce nord-sud a amélioré le bien-être des Canadiens, une prospérité accrue devrait renforcer le Canada. En outre, le commerce est-ouest demeure important. D'après la Chambre de commerce du Canada, pour les petites entreprises, « le commerce interprovincial (et non la tendance nord-sud, comme le laissent croire les données géographiques) demeure une plate-forme d'expansion particulièrement importante »⁽⁵⁴⁾.

Bien que la signature de l'ALE et de l'ALENA ait entraîné une augmentation des échanges avec les États-Unis, le commerce interprovincial demeure fort si l'on considère la taille et la proximité du marché américain. Comme une étude l'a fait ressortir, « *malgré* l'attrait exceptionnel qu'exerce le facteur géographique, les transactions économiques sont toujours colorée par une forte tendance à commercer entre Canadiens »⁽⁵⁵⁾.

⁽⁵³⁾ Thomas J. Courchene, « NAFTA, the Information Revolution, and Canada-U.S. Relations: Ar Ontario Perspective », *The American Review of Canadian Studies*, été 2000, p. 166, 173 (traduction).

⁽⁵⁴⁾ Schwanen, *supra*, note 27, p. 135 (traduction).

⁽⁵⁵⁾ George Hoberg, « Canada and North American Integration », *Analyse de politiques* 26, août 2000, p. s41 (traduction).

8. Culture

Le traitement de la culture continuera sûrement aussi à soulever des préoccupations en raison des différences fondamentales de point de vue.

Contrairement à tous les autres pays, les États-Unis considèrent la culture comme une marchandise et sont donc préoccupés par les barrières commerciales, tandis que la politique du Canada est axée sur l'identité culturelle. Aux États-Unis, la culture équivaut (essentiellement) au divertissement et est un produit qui doit dépendre du marché. Au Canada (comme dans de nombreux pays européens), la culture est une expression de l'identité nationale et doit donc à ce titre être promue et protégée en tant que responsabilité publique. Dans la mesure où la culture pour les Américains est assimilée à une industrie du spectacle rentable et pour les Canadiens à la politique de l'identité nationale, il ne fait presque aucun doute qu'il risque d'y avoir des malentendus de part et d'autre au sujet de la possible exemption des industries culturelles dans les discussions sur le libre-échange. (56)

La culture est exempte de l'application de l'ALENA, mais pas des accords de l'Oganisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC a rendu une décision en faveur des États-Unis contre l'interdiction par le Canada des magazines « à tirage dédoublé »; l'OMC a statué que les magazines sont un produit, et non un service.

Toutefois, les « guerres culturelles » ne sont pas toutes unilatérales. Même si les produits culturels américains continuent à dominer au Canada sur les écrans de cinéma et de télévision, dans les librairies, sur les ondes, chez les disquaires et dans les kiosques à journaux, le Canada a été témoin de la percée d'un « petit volume pourtant croissant de produits et services culturels canadiens sur les marchés américains »⁽⁵⁷⁾. En outre, la protection de la culture ne consiste pas uniquement à faire de la place aux Canadiens pour qu'ils puissent faire connaître leurs vues : une concurrence accrue – peu importe la source – peut augmenter le nombre de débouchés que les artistes canadiens peuvent utiliser pour atteindre un auditoire.

9. Autres questions

D'autres aspects du traité ont aussi soulevé des problèmes. Le degré de diversification de l'économie dans le cadre de l'ALE demeure un sujet de discorde. Les détracteurs de l'ALE signalent que plus de 20 p. 100 de l'augmentation du commerce est

⁽⁵⁶⁾ *Ibid.*, p. 190 (traduction).

⁽⁵⁷⁾ Kevin V. Mulcahy, « Cultural Imperialism and Cultural Sovereignty », *The American Review of Canadian Studies*, été 2000, p. 187 (traduction).

concentrée dans le secteur de l'automobile et que l'économie canadienne n'a pas réussi à se diversifier depuis la mise en œuvre de l'ALE⁽⁵⁸⁾. Bien que la dépendance à l'égard des exportations de ressources naturelles ait quelque peu diminué, il y a eu une « augmentation relative substantielle » des exportations de produits finis, surtout dans l'industrie automobile, tandis que certaines améliorations se sont opérées dans divers secteurs de haute technologie⁽⁵⁹⁾.

Parce que l'ALENA est un accord commercial et non douanier, il ne prévoit pas la libre circulation de la main-d'œuvre; toutefois, il facilite pour certaines catégories de travailleurs – comme les travailleurs de la technologie et les gens d'affaires – l'accès au marché du travail de l'autre pays. Il serait peut-être souhaitable d'ouvrir les frontières aux partenaires de l'ALENA pour que la main-d'œuvre puisse les franchir aussi facilement que les capitaux et les marchandises, mais un tel mouvement risque de se heurter à une farouche résistance de la part des États-Unis, où les responsables craignent le terrorisme, le trafic des drogues illicites et l'afflux massif de travailleurs mexicains qui pourraient en résulter.

Abstraction faite de l'ALENA, le déclin prolongé du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine et l'apparition de l'euro ont fait renaître, chez les universitaires, le débat sur une éventuelle union monétaire entre le Canada et les États-Unis (et peut-être même le Mexique). Pour l'instant, il est vrai, ce débat reste théorique, mais, selon certains économistes, la question se posera vraiment d'ici une dizaine d'années⁽⁶⁰⁾.

À l'heure actuelle, le Canada pratique un taux de change flottant, laissant essentiellement aux marchés le soin de déterminer la valeur du dollar vis-à-vis des autres devises. Les tenants de cette politique estiment qu'elle a été profitable au Canada, puisqu'elle a permis au dollar de résister à des chocs tels que la crise financière asiatique. Ses détracteurs rappellent le déclin prolongé du dollar par rapport aux autres devises et notent que l'aptitude de la politique du taux flottant à « protéger » l'économie n'encourage pas les entreprises à augmenter leur productivité comme il le faudrait. Ils insistent sur la volatilité des changes et le risque de cours de change, et signalent qu'une plus grande stabilité du taux de change pourrait être avantageuse sur le plan micro-économique.

⁽⁵⁸⁾ Riche et Baldwin, *supra*, note 43, p. 188.

⁽⁵⁹⁾ Britton, *supra*, note 8, p. 181, 182.

⁽⁶⁰⁾ Voir, par exemple, Jack L. Carr, Thomas J. Courchene, John W. Crow et Herbert G. Grubel, « Table ronde sur une union monétaire panaméricaine », *Revue parlementaire canadienne*, n° 22, p. 5-13, été 1999; John McCallum, « Costs and benefits of a North American common currency », *Current Analysis*, Toronto, Banque Royale, avril 2000.

Les détracteurs du taux de change flottant suggèrent de préférer plutôt la dollarisation (le remplacement du dollar canadien par le dollar américain) ou encore de convaincre les États-Unis et le Mexique de se joindre au Canada pour créer une nouvelle devise nord-américaine. Ces suggestions ont été vivement critiquées, pour des raisons économiques et politiques : la dollarisation entraînerait notamment la perte de la souveraineté monétaire du Canada – puisque les décisions touchant la politique monétaire seraient prises par la Réserve fédérale américaine – et celle du seigneuriage (pour un pays, la différence entre les recettes provenant du fait d'imprimer sa propre monnaie et le coût réel de l'impression). En outre, ce sont habituellement les petites économies stagnantes, aux prises avec l'hyperinflation, qui choisissent la dollarisation, et le Canada n'est pas dans cette situation. Sur le plan politique, l'abandon du dollar canadien signifierait la perte d'un puissant symbole de la souveraineté canadienne.

De plus, l'importance des avantages éventuels de la dollarisation, surtout pour un pays stable comme le Canada, est largement inconnue. D'après Andrew Rose, de l'Université de Californie à Berkeley, toutes choses étant égales par ailleurs, les pays qui partagent la même monnaie peuvent en tirer de grands avantages sur le plan commercial et peut-être sur le plan de la croissance économique. Toutefois, ces résultats ont été constatés dans des pays très petits et/ou en voie de développement. Les leçons tirées ne peuvent donc pas s'appliquer avec certitude au Canada⁽⁶¹⁾.

Selon un article de Vivek Arora et Olivier Jeanne, du Fonds monétaire international⁽⁶²⁾, le dollar canadien a conservé une stabilité relative vis-à-vis du dollar américain au cours des 20 dernières années, ce qui réduirait le coût des transactions de change. Ils soulignent également la faiblesse de l'hypothèse du « dollar paresseux » – à savoir que les entreprises éviteraient d'améliorer leur productivité parce qu'un dollar relativement faible les protégerait sur les marchés étrangers. Selon Arora, « nous ne connaissons aucun argument empirique à l'appui de cette affirmation. L'idée contraire – celle à laquelle nous adhérons et à

⁽⁶¹⁾ Le document de Rose, « One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currency on Trade », *European Policy: A European Forum*, avril 2000, 20, 7-33, est analysé dans « Union monétaire : de réels avantages pour les pays membres? », p. 223, et dans « Expérience canadienne... Des enseignements sur l'intégration économique et le choix du régime de change », *Bulletin du FMI*, 9 juillet 2001, p. 226, http://www.imf.org/external/pubs/ft/furvey/fr/2001/07201.pdf.

⁽⁶²⁾ Vivek Arora et Olivier Jeanne, « Economic Integration and the Exchange Rate Regime: Some Lessons from Canada », *IMF Policy Discussion Paper*, PDP/01/1, Fonds monétaire international, mai 2001, http://www.imf.org/external/pubs/ft/pdf/2001/pdp01.pdf.

l'appui de laquelle il existe certains arguments empiriques – veut tout simplement que, sans la souplesse du taux de change, les effets de l'écart de productivité auraient été beaucoup plus douloureux. »⁽⁶³⁾

L'idée d'une monnaie nord-américaine est généralement considérée comme vouée à l'échec dès le départ, parce qu'elle suppose qu'il faudrait amener les Américains à abandonner *leur* dollar, auquel ils sont profondément attachés pour des raisons économiques et politiques. Sur le plan économique, il y a lieu de douter que le Canada, les États-Unis et le Mexique constituent une zone monétaire optimale – leurs économies ne sont pas encore suffisamment semblables pour s'éloigner d'un régime de taux de change flottant.

Au bout du compte, les avantages économiques d'une plus grande fixité du taux de change doivent être soupesés en fonction de ses coûts économiques et politiques. Bien qu'il s'agisse là en principe d'une question économique, il est bon de se rappeler que les devises sont généralement créées pour répondre autant à des besoins politiques qu'à des besoins économiques. L'Union européenne, par exemple, a adopté l'euro afin de resserrer les liens entre ses pays membres.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT

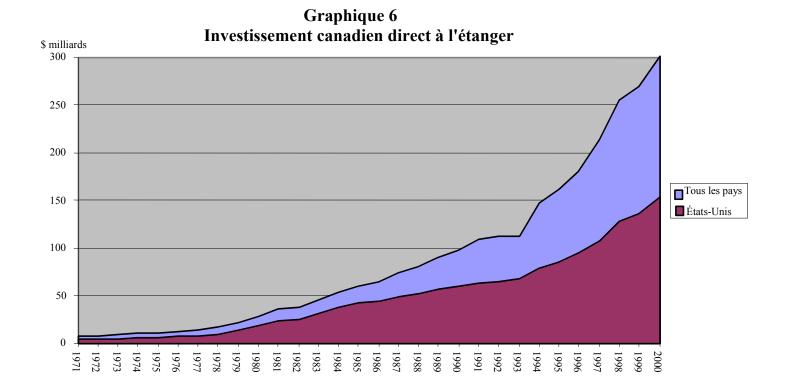
Outre le commerce, l'ALE (et l'ALENA) a grandement libéralisé le mouvement des investissements entre le Canada et les États-Unis. Il accorde un « traitement national » aux investisseurs américains tout en excluant l'investissement de certains secteurs vulnérables, en maintenant les mécanismes gouvernementaux d'examen de l'investissement et en interdisant certaines prescriptions de résultats liées aux investissements⁽⁶⁴⁾.

L'ALE et l'ALENA ont entraîné une augmentation de l'investissement étranger direct (IED) parmi les partenaires de l'ALENA. Les États-Unis demeurent le principal investisseur étranger au Canada, la majorité des investissements prenant la forme d'acquisitions plutôt que de l'établissement de nouvelles entreprises et étant orientés vers les industries de haute

^{(63) «} Expérience canadienne... Des enseignements sur l'intégration économique et le choix du régime de change », *Bulletin du FMI*, 9 juillet 2001, p. 227.

⁽⁶⁴⁾ Ce sont : les prescriptions relatives aux exportations, à l'approvisionnement intérieur, au contenu national, au transfert technologique et aux « fournisseurs exclusifs »; et une interdiction des politiques qui consistent à réduire les importations ou à les assujettir à la performance en matière d'exportation. Certaines prescriptions de résultats pourraient être imposées si elles sont liées aux subventions gouvernementales.

technologie⁽⁶⁵⁾. À la fin de 1999, l'IED américain au Canada s'élevait en tout à 173 milliards de dollars, alors qu'il était de 80 milliards en 1988 (voir le graphique 6). L'industrie manufacturière a attiré environ la moitié des investissements, suivie par les secteurs des finances (autres que les banques), de l'assurance et de l'immobilier (21 p. 100), ainsi que du pétrole (12 p. 100). Le Canada est aussi le deuxième bénéficiaire en importance de l'IED total des États-Unis (11 p. 100), ne se laissant devancer que par le Royaume-Uni.

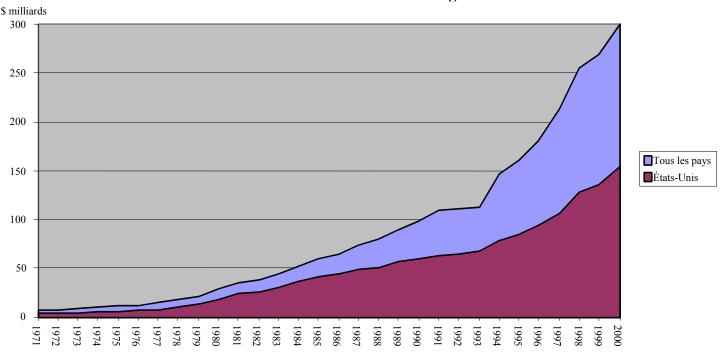


Source: Base de données CANSIM de Statistique Canada et nº 67-002-XIB au catalogue, *Bilan des*

investissements internationaux du Canada.

⁽⁶⁵⁾ Britton, *supra*, note 8, p. 176, citant Mel Hurtig, « How Much of Canada Do We Want to Sell? », *The Globe and Mail*, 5 février 1998; A.D. MacPherson, « Shifts in Canadian Direct Investment Abroad and Foreign Direct Investment in Canada », sous la dir. de J. Britton, *Canada and the Global Economy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998.

Graphique 7
Investissement canadien direct à l'étranger



Source: Base de données CANSIM de Statistique Canada et nº 67-002-XIB au catalogue, *Bilan des investissements internationaux au Canada*.

L'investissement canadien à l'étranger, traditionnellement faible, a augmenté parallèlement à l'IED au Canada au point où il est aujourd'hui presque à parité avec celui-ci. Le pourcentage de l'IED canadien dans des pays autres que les États-Unis a augmenté, parce qu'il est plus facile, en raison de l'ALE, de servir le marché américain à partir du Canada (voir le graphique 7).

Malgré ces changements, la part de l'IED des États-Unis au Canada n'a pas augmenté au même rythme que le commerce, puisqu'elle s'élevait à 72 p. 100 en 1999 par comparaison à 75 p. 100 en 1985 et se situait en deçà du sommet de 82 p. 100 enregistré en 1966. Une explication plausible serait que les entreprises qui ne se heurtent plus à des obstacles commerciaux investissent aux endroits les plus efficients. L'intégration accrue attribuable à l'ALENA a subtilement modifié l'interaction entre le commerce et l'investissement. Lorsqu'elles se heurtent à des barrières tarifaires, les entreprises investissent directement à l'étranger pour les surmonter et pouvoir servir le marché national.

Dans les cas où les entreprises peuvent s'implanter où bon leur semble, cette considération disparaît. Par conséquent,

une bonne partie des exportations du Canada sont mues par l'investissement direct américain au Canada et, de plus en plus, par l'investissement direct du Canada aux États-Unis. Il s'agit d'investissements « étrangers » selon la définition officielle, mais, en réalité, maintenant que le besoin d'ouvrir des succursales a disparu de la mentalité canadienne sous l'effet de l'ALE, l'investissement est davantage fondé sur l'existence d'un vaste marché nord-américain. (66)

Le Canada est la cinquième source en importance d'IED sur le marché américain. Les sommes que le Canada investit aux États-Unis – 134 milliards de dollars en 1999, soit 52 p. 100 de l'IED canadien – sont loin d'être proportionnelles à la taille de notre économie. Quelque 35 p. 100 de l'investissement direct canadien aux États-Unis va au secteur de la fabrication, suivi des assurances (11 p. 100), d'autres secteurs financiers (10 p. 100) et des banques (3 p. 100).

Ces augmentations s'inscrivent dans un contexte qui est de nature à inquiéter. La part du Canada de l'IED mondial total a diminué considérablement au cours de la dernière décennie. L'ALE devait aider le Canada à se faire valoir comme point d'accès au marché mondial. La diminution de sa part de l'IED mondial donne à entendre que cela ne s'est pas produit. Il se pourrait que le Canada ne soit pas suffisamment attrayant pour les investisseurs étrangers pour les trois raisons suivantes :

- l'atmosphère qui y règne;
- les obstacles à l'accès au marché américain;
- le fait, en période d'incertitude, que les États-Unis soient considérés comme la seule économie « sûre » au monde.

Dans son évaluation des dix premières années de l'ALE, John McCallum en arrive, avec des réserves, à la conclusion que l'IED n'a pas diminué par suite de l'ALE, quoiqu'il y ait lieu de s'inquiéter. En théorie, a-t-il dit :

⁽⁶⁶⁾ Sidney Weintraub, « Current State of U.S. – Canada Relations », *The American Review of Canadian Studies*, vol. 24, été 2000, p. 474.

les IED peuvent aussi bien être négatifs que positifs : négatifs parce que le démantèlement des barrières tarifaires élevées par John A. Macdonald en 1879 permet aux entreprises étrangères et américaines d'approvisionner le marché canadien de l'extérieur, ce qui rend l'argument visant l'IED moins probant; positifs parce que le traité autorise les sociétés implantées au Canada à desservir la totalité du marché continental et que nos coûts de production sont inférieurs dans tous les secteurs [KPMG 1999], [ce qui devrait entraîner un plus grand IED au Canada.] [...] Le volume des IED entrant au Canada a augmenté plus vite par rapport au PIB, et diminué plus lentement en proportion du volume mondial que cela n'avait été le cas dans les années 1980.

McCallum a formulé ainsi sa principale préoccupation :

S'il veut que les entreprises canadiennes et étrangères choisissent de desservir le continent à partir de son territoire, le Canada [...] doit [...] séduire les investisseurs étrangers [...] Plus la frontière économique sera ténue entre le Canada et les États-Unis, plus nous risquons de souffrir des failles de notre régime fiscal et de notre incapacité chronique à faire valoir nos atouts auprès des investisseurs potentiels. Les obstacles résiduels à la libre circulation transfrontalière pourraient aussi contrarier nos ambitions. (67)

CONCLUSION

Le présent document a décrit l'état général des relations économiques canadoaméricaines et présenté des hypothèses relatives à leur évolution future. L'intégration économique des deux pays se poursuivra vraisemblablement, mais dans le contexte d'une intégration économique régionale et internationale.

À l'échelle régionale, l'intégration économique se poursuivra probablement au moyen de l'élargissement de l'ALENA au Chili (avec qui le Canada a déjà conclu un accord de libre-échange et avec qui les États-Unis ont commencé à en négocier un) et à d'autres pays, et de la création de la zone de libre-échange des Amériques proposée, qui engloberait tous les pays des Amériques, sauf Cuba. Les pays de l'ALENA, surtout les États-Unis, domineraient, puisqu'ils interviennent pour 85 p. 100 de toute la production de l'hémisphère⁽⁶⁸⁾. À l'échelle internationale, l'OMC continuera à exercer une influence sur les relations économiques entre le

⁽⁶⁷⁾ McCallum, *supra*, note 16.

⁽⁶⁸⁾ Hufbauer et Schott, *supra*, note 15, p. 59.

Canada et les États-Unis, comme en témoigne sa décision restreignant l'interdiction faite par le Canada à l'égard des magazines à tirage dédoublé.

La gestion des relations entre le Canada et les États-Unis doit se faire à tous ces niveaux. Pour le moment, les relations sont tranquilles, en raison des liens étroits et d'une conjoncture économique favorable. Cependant, l'expérience acquise à vivre dans l'ombre d'un géant et le contexte changeant qui érode la « relation spéciale » entre les deux pays invitent au maintien de la vigilance. Pour ce qui est de l'évolution future de l'intégration économique, il y a une chose sur laquelle la plupart des analystes des relations Canada-États-Unis peuvent s'entendre, à savoir que même si un régime (ou un niveau d'intégration) peut convenir pendant un certain temps, cela n'exclut pas la possibilité qu'il faille le modifier lorsque les circonstances changent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES CHOISIES

A. Intégration et aperçu

- The American Review of Canadian Studies, été 2000, documents consacrés à l'état des relations entre le Canada et les États-Unis.
- Hoberg, George. « <u>Canada and North American integration</u> », *Analyse de politiques*, août 2000, p. S35-S50.
- Hufbauer, Gary C. et Jeffrey J. Schott. <u>L'intégration économique de l'Amérique du Nord : les 25 dernières années et les 25 prochaines années</u>, Ottawa, Industrie Canada, novembre 1998.
- Industrie Canada. L'accroissement des relations économiques entre le Canada et les États-Unis, « Première partie Principales caractéristiques », 10 septembre 1999; « Deuxième partie Maximiser nos possibilités », 8 décembre 1999.
- Molot, Maureen Appel et Fen Osler Hampson (dir.). *Vanishing Borders: Canada Among Nations* 2000, Toronto, Oxford University Press, 2000.

B. Commerce

- Britton, John N.H. « Is the Impact of the North American Trade Agreements Zero? », Revue canadienne des sciences régionales, été 1998.
- Relations Canada-États-Unis (site Web du gouvernement canadien avec information générale).

Affaires étrangères et Commerce international.

- L'ALENA à cinq ans : un partenariat productif, avril 1999.
- Ouverture sur le monde : priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux, 2000, Chapitre 4 : Ouverture sur les Amériques.
- Hufbauer, Gary C. <u>NAFTA In A Skeptical Age: The Way Forward</u>, Institute for International Economics, juillet 2000.
- Hunter, Todd. « <u>Les répercussions de l'ALE et de l'ALENA : Que disent les publications récentes?</u> », ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, décembre 1998, document de référence n° 6.
- McCallum, John. « <u>ALE : un traité deux-étoiles</u> », *Libre-échange @ 10 : Étude d'impact BRC*, Toronto, Banque royale, 1999.
- <u>L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)</u>, site Web du gouvernement consacré à l'ALENA.

C. Accords parallèles de l'ALENA

- Les <u>accords nord-américains sur la coopération dans le domaine du travail et de l'environnement</u> sont consultables sur le site Web de l'ALENA, qui comporte des liens vers les commissions de coopération dans le domaine de l'environnement et du travail.
- Carr, Barry. « Globalization from below: Labour internationalism under NAFTA », *International Social Science Journal* 51:1, mars 1999, p. 49-60.
- « A greener, or browner, Mexico? », The Economist, 7 août 1999, p. 26-27.

D. Intégration des devises

- Arora, Vivek et Olivier Jeanne, « Economic Integration and the Exchange Rate Regime: Some Lessons from Canada », IMF Policy Discussion Paper, PDP/01/1, Fonds monétaire international, mai 2001, http://www.imf.org/external/pubs/ft/pdf/2001/pdp01.pdf.
- « L'expérience canadienne... Des enseignements sur l'intégration économique et le choix du régime de change », 9 juillet 2001, http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/fre/2001/07201.pdf.
- Carr, Jack L., Thomas J. Courchene, John W. Crow et Herbert G. Grubel. « Table ronde sur une union monétaire panaméricaine », *Revue parlementaire canadienne*, n° 22, p. 5-13, été 1999.

LIBRARY OF PARLIAMENT BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

42

Courchene, Thomas J. et Richard G. Harris, «From Fixing to Monetary Union: Options for North American Currency Integration», *C.D. Howe Institute Commentary*, p. 127, juin 1999.

« Union monétaire : de réels avantages pour les pays membres? », *Bulletin du FMI*, 9 juillet 2001, http://www.imf.org/external/pubs/ft/furvey/fre/2001/07201.pdf.